

**Communauté de Communes  
TERRES D'ARMAGNAC  
Procès verbal de la réunion du Conseil Communautaire  
du lundi 30 mars 2009 à 20 heures 30.**

L'an deux mille neuf, le trente mars, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'AIGNAN, sous la présidence de Monsieur Michel SANSOT, Président de la Communauté de Communes Terres d'Armagnac.

**Etaient présents : Mmes DUCLOS, REICHERT, PASIAN, THORIGNAC, TAJAN, RENAUDIN, Mrs BARATAULT, LABADIE, PAYROS, BERGAMO, TISON, SANSOT, DAGIEUX, MUSSET, BAUDE, LECERF, JELONCH, FITAN, DUCASSE, DUALE.**

**Etait absent et excusé : Mr SEGAT qui a donné procuration à Mr BARATAULT.**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 2 mars 2009.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation Compte Administratif 2008
- Vote des taux d'imposition
- Vote du Budget Primitif 2009
- Questions diverses

Monsieur Marc PAYROS est nommé secrétaire de séance.

<b>Approbation Compte Administratif 2008</b>
----------------------------------------------

➤ Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christian JELONCH, Président de la Commission des Finances qui présente le compte administratif 2008 de la Communauté de Communes.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

011 Charges à caractère général -----	165 819, 01 €
012 Charges de personnel et frais assimilés-----	271 723, 71 €
014 Atténuation de produit -----	166 783, 13 €
65 Autres charges de gestion courante -----	128 571, 31 €
66 Charges financières-----	9 745, 02 €
68 Dotations aux amortissements -----	15 449, 00 €

TOTAL -----758 091, 18 €

Recettes

70 Produits des services -----	56 783, 19 €
73 Impôts et taxes -----	571 661, 98 €
74 Dotations, participations -----	313 505, 21 €
75 Autres produits gestion courante -----	500, 00 €
77 Produits exceptionnels -----	869, 00 €
013 Atténuations de charges-----	19 740, 56 €

TOTAL -----963 059, 94 €

Excédent reporté ----- 148 890, 45 €

Résultat de clôture -----353 859, 21 €

SECTION D'INVESTISSEMENTDépenses

16 Emprunts -----	32 614, 34 €
20 Immobilisations incorporelles -----	7 797, 92 €
21 Immobilisations corporelles -----	4 974, 77 €
23 Immobilisations en cours -----	451 472, 07 €

TOTAL -----496 859, 10 €

Déficit reporté -----4 281, 81 €

Recettes

10 Dotations, Réserves-----	158 300, 81 €
13 Subventions-----	45 460, 15 €
28 Amortissements -----	15 449, 00 €

TOTAL -----219 209, 96 €

Résultat de clôture ----- - 281 930, 95 €

Reste à réaliser Dépenses ----- 32 580, 00 €

Reste à réaliser Recettes ----- 71 529, 00 €

Le résultat global de l'exercice 2008 s'élève à 71 928, 26 €.

Il propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Excédent résultat d'exploitation -----	353 859, 21 €
- Affectation complémentaire (1068) -----	242 981, 95 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) -----	110 877, 26 €

- Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit ----- 281 930, 95 €

Monsieur Christian JELONCH soumet à l'approbation le Compte Administratif 2008, qui est approuvé à l'unanimité.

➤ Monsieur JELONCH présente le compte administratif 2008 du budget annexe du lotissement artisanal.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

011 Charges à caractère général -----	84 712, 96 €
65 Autres charges gestion courante -----	0,64 €
66 Charges financières -----	10 024, 55 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	138 490, 80 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section -----	10 024, 55 €

TOTAL -----243 253, 50 €

Déficit reporté -----154 128, 10 €

#### Recettes

70 Produits des services et vente -----	31 130, 00 €
74 Dotations, subventions -----	254 474, 34 €
77 Produits exceptionnels -----	78 911, 00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	73 070, 00 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section -----	10 024, 55 €

TOTAL -----447 609, 89 €

Résultat de clôture -----50 228, 29 €

Reste à réaliser Recettes -----12 464, 00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

16 Emprunts -----	12 172, 32 €
21 Immobilisations corporelles -----	78 911, 00 €
040 Opération d'ordre de transfert entre sections -----	73 070, 00 €

TOTAL -----164 153, 32 €

#### Recettes

13 Subventions	4 690, 00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	138 490, 80 €

TOTAL -----143 180, 80 €

Excédent reporté -----8 509, 20 €

Résultat de clôture ----- - 12 463,32 €

Le résultat global de l'exercice 2008 s'élève à 37 764, 97 €

Il propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Excédent résultat d'exploitation ----- 50 228, 29 €
- Affectation complémentaire (1068) ----- 12 463, 32 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) ----- 37 764, 97 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit ----- 12 463, 32 €

Monsieur Christian JELONCH soumet à l'approbation le Compte Administratif 2008 du budget annexe du lotissement artisanal, qui est approuvé à l'unanimité.

### Vote des taux d'imposition

Monsieur JELONCH présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu.

Il propose à l'assemblée de reconduire les mêmes taux pour l'année 2009, à savoir :

- Taxe habitation ----- 0,716 %
- Taxe foncière sur le bâti ----- 1,14 %
- Taxe foncière sur le non bâti ----- 4,66 %
- Taxe professionnelle ----- 16,92 %

Le Conseil Communautaire décide d'appliquer ces taux pour 2009.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de déterminer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2009.

Le Conseil Communautaire décide d'appliquer le taux de 10,98 %.

### Vote du Budget Primitif

Monsieur JELONCH souhaite que le budget 2009 de l'EPCI soit axé sur 4 points :

- Projets (investissements voirie, scolaire)
- Economies (maîtrise des charges de fonctionnement)
- Prêt (recours à l'emprunt pour financer les travaux voirie)
- Solidarité (reconduction des taux).

Il présente ensuite le Budget Primitif de la Communauté de Communes.

1 – Section de Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 021 575,00 € (un million vingt et un mille cinq cent soixante quinze €uros).

Dépenses

011 Charges à caractère général -----	191 390, 00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés-----	293 800, 00 €
014 Atténuation de produit -----	181 968, 00 €
65 Autres charges de gestion courante -----	139 787, 00 €
66 Charges financières-----	8 270, 00 €
67 Charges exceptionnelles -----	27 763, 00 €
68 Dotations aux amortissements -----	20 363, 00 €
023 Virement à la section d'investissement-----	158 234, 00 €

Recettes

70 Produits des services -----	55 350, 00 €
73 Impôts et taxes -----	574 320, 00 €
74 Dotations, participations -----	268 355, 00 €
75 Autres produits de gestion courante-----	500, 00 €
77 Produits exceptionnels -----	6 673, 00 €
013 Atténuations de charges-----	5 500, 00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté-----	110 877, 00 €

2 – Section d'Investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 626 114, 00 € (six cent vingt six mille cent quatorze €uros).

Dépenses

001 Résultat d'investissement reporté -----	281 931, 00 €
16 Emprunts et dettes assimilés -----	31 713, 00 €
20 Immobilisations incorporelles -----	10 940, 00 €
204 Subventions d'équipement versées-----	6 000, 00 €
21 Immobilisations corporelles -----	27 730, 00 €
23 Immobilisations en cours -----	267 800, 00 €

Recettes

10 Dotations -----	327 413, 00 €
13 Subventions-----	36 629, 00 €
16 Emprunts -----	83 475, 00 €
28 Amortissement des immobilisations -----	20 363, 00 €
021 Virement de la section de fonctionnement -----	158 234, 00 €

Monsieur JELONCH présente le budget annexe du lotissement artisanal.

1 – Section de Fonctionnement en suréquilibre de 43 972,97 € (quarante trois mille neuf cent soixante douze €uros et quatre vingt dix sept centimes).

Dépenses

66 Charges financières -----	6 256, 00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	73 070, 00 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section -----	6 256, 00 €
<b>TOTAL -----</b>	<b>85 582, 00 €</b>

Recettes

74 Dotations, subventions -----	12 464, 00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	73 070, 00 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section -----	6 256, 00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté -----	37 764, 97 €
<b>TOTAL -----</b>	<b>129 554, 97 €</b>

2 – Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 92 587, 32 € (quatre vingt douze mille cinq cent quatre vingt sept €uros et trente deux centimes).

Dépenses

16 Emprunts et dettes assimilées -----	7 054, 00 €
040 Opération d'ordre de transfert entre sections -----	73 070, 00 €
001 Déficit d'investissement reporté -----	12 463, 32 €

Recettes

1068 Dotations, réserves -----	12 463, 32 €
13 Subventions -----	7 054, 00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections -----	70 070, 00 €

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le Budget Primitif 2009.

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

➤ Commission Ressources Humaines

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre TISON qui informe l'assemblée de la mise en retraite pour invalidité le 10 avril prochain de Madame Josiane CABOS. Elle occupait un poste de 28 heures.

Durant son congé de longue maladie, une partie de son temps de travail (6 heures) a été affecté à un autre agent afin de maintenir son poste à 17 heures suite à la suppression d'une classe à l'école d'Aignan.

La commission propose de diminuer la durée hebdomadaire de cet emploi de 28 à 22 heures et dans l'attente de nommer une personne, de recruter un agent non titulaire sur un contrat occasionnel pour une durée de 3 mois renouvelable 1 fois.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à ces propositions.

➤ Mini-Anne

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre DUCASSE qui précise que la formation collective devrait avoir lieu au mois de mai prochain.

➤ Convention Collège Vert / CCTA

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe BARATAULT qui fait part d'une convention entre le Collège Vert et la Communauté de Communes concernant la mise à disposition des locaux du restaurant scolaire pour les enfants du Centre de Loisirs pendant les vacances d'avril.

Le Conseil Communautaire donne son accord pour cette mise à disposition.

➤ Intervention de Mr Marc PAYROS

Monsieur PAYROS informe l'assemblée que le Conseil Général revoit son dispositif d'aides aux collectivités.

Il s'agira d'une Dotation Globale d'Aménagement Durable (aides aux bâtiments, voirie, éclairage, écoles...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Vu par Nous, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC pour être affiché le 2 avril 2009 à la porte de la Mairie d'AIGNAN conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 2 avril 2009

Le Président,  
Michel SANSOT